

# CONSIGNES DE SECURITE



Ne fumez pas dans les endroits où l'interdiction est affichée



Ne stationnez pas votre véhicule devant les poteaux et les bouches incendie

## RESPONSABLE

06.34.46.50.15



N'encombrez pas l'accès aux moyens de secours



Connaissez bien leurs emplacements et utilisations

## INCENDIE



## EVACUATION

## ACCIDENT



Le 18 ou à défaut le 112



Attaquez le feu avec l'extincteur approprié le plus proche, visez la base des flammes.



Si la fumée vous incommode, baissez-vous, l'air frais est près du soi.



Empêchez la personne de courir, la coucher sur le sol, l'envelopper dans des couvertures ou des vêtements.



Au signal sonore d'évacuation ou sur ordre du responsable



Dirigez-vous vers l'issue de secours, ne revenez pas en arrière



Suivez les instructions du guide d'évacuation



N'utilisez pas les ascenseurs



HOPITAL  
CENTRE GENDARMERIE ANTI-POISON  
04.67.46.57.57 04.67.78.72.66 04.91.75.25.25



SAMU  
15



POLICE  
17



0810.06.03.33

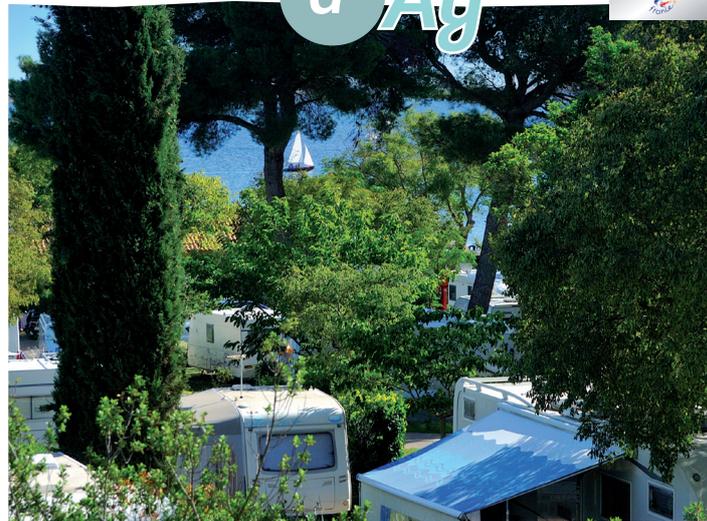
Camping Municipal

Pech d'Ay

CAMPING



TOURISME



## Consignes de Sécurité

- INCENDIE
- INONDATIONS

BALARUC LES BAINS  
Campings municipaux

Camping "Pech d'Ay"  
Avenue de la Gare  
34540 Balaruc-Les-Bains  
TÉL : +33 (0)4 67 48 50 34



pechday@mairie-balaruc-les-bains.fr

f /OTBalaruc - youtu.be /user/TourismeBalaruc

www.balaruc-les-bains.com

BALARUC

LES BAINS

source d'énergies



Offices de  
Tourisme  
de France

## Consignes de Sécurité **INCENDIE**

Si vous êtes témoin d'un début d'incendie, gardez votre calme.

1. Si non encore effectuée, déclenchez l'alarme sur un boîtier à briser situé soit au bloc sanitaire «Côté Jardin» soit au sanitaire «Côté Thau», puis prévenez immédiatement les sapeurs-pompiers (18 ou 112) et ensuite le gardien au numéro de téléphone affiché à la réception ;
2. Fermez les bouteilles de gaz à l'extérieur ;
3. Ne vous approchez jamais d'une zone d'incendie, ni à pied, ni en voiture ;
4. Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation ;
5. N'emportez que vos papiers d'identité ;
6. Laissez sur place votre véhicule et votre matériel de camping ;
7. Eloignez vous dans la direction opposée à l'incendie en fonction du vent ;
8. Dirigez-vous vers le point de rassemblement situé à l'entrée du camping devant la réception symbolisé par le logo suivant :



Consultez dès maintenant le plan d'évacuation du terrain.

Repérez à l'avance votre itinéraire de repli jusqu'à la zone de rassemblement. Les itinéraires d'évacuations sont symbolisés par un marquage au sol par le logo ci-dessous :



## Consignes de Sécurité **INONDATIONS ET / OU SUBMERSION MARINE**

Le terrain de camping sur lequel vous vous trouvez, est situé sur le littoral et soumis au risque de crue ou de submersion marine.

Vous en serez avisé en temps utile par la Direction.

En cas d'inondation, **GARDEZ VOTRE CALME** et suivez scrupuleusement les consignes suivantes :

1. Partez à pied.
2. N'emportez que vos papiers d'identité, vos devises et vos objets les plus précieux.
3. Laissez sur place votre véhicule et votre matériel de camping.
4. Regroupez-vous dans les lieux prévus à cet effet (zone refuge).

Consultez dès maintenant le plan de mise en sécurité de terrain affiché dans les zones communes (accueil, sanitaires).

Repérez, à l'avance, votre itinéraire de repli jusqu'à la zone de regroupement. Les itinéraires d'évacuation sont symbolisés par le logo ci-dessous :

